

*Séance du 14 septembre 2015
Dûment convoquée le 31 août 2015*

En l'an deux mille quinze, le quatorze septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Jean François AUTEFORT, maire.

Présents : Marcel ALBUCHER, Jean François AUTEFORT, Anne-Catherine BALLAND, Anne Marie CARDON, Pierre GALLET, Jean Marc HEUZE, Nicole LACHAUD, Christèle NEYRAT, Régis ROBERT, Thierry SAULIERE,

Excusé : Dominique LAPORTE,

Procuration : Dominique LAPORTE pour Régis ROBERT,

Secrétaire de séance : Pierre GALLET,

Votes : 11 pour / 0 contre / 0 abstention

N°2015-06-01

OBJET : Approbation de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) – accessibilité des bâtiments communaux

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,

Vu le décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,

Vu l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public,

Vu l'arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et notamment son article 1^{er},

Considérant que la commune, propriétaire d'établissement recevant du public ou d'installation ouverte au public non accessible au 31 décembre 2014, doit élaborer un agenda d'accessibilité programmée (Ad' AP),

Considérant que la commune reste très sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap sur son territoire,

Considérant que la demande de prorogation des délais de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée est faite par le propriétaire ou l'exploitant au plus tard trois mois avant l'expiration du délai imparti pour déposer l'agenda, soit avant le 27 septembre 2015, auprès des services préfectoraux,

DECIDE :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée,

| Calendrier | Etablissement concerné | Programmation des travaux | Coût estimé des travaux |
|---------------|-------------------------------|---|--|
| 2016-2017 | Mairie | - déplacement de la boîte aux lettres et pose d'une sonnette au niveau de l'accueil - pose d'une main courante, d'un BEV en haut de l'escalier, marquage des nez de marche, prévoir le remblaiement au pied de la première marche de 2 accès | -260,00€ - 1540,00€ (accès 1) - 1720,00€ (accès 2) |
| 2018-2019 | Eglise Saint Félix de Reilhac | - remplacement de la porte - aménagement d'une rampe d'accès. | - 10350,00€ |
| 2020-2021 | Eglise Mortemart | Une rampe amovible est à prévoir pour l'accès à l'autel. | - 600,00€ |
| Non programmé | Cimetières | - | |

AUTORISE le maire à présenter la demande d'Approbation de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) au préfet.

N°2015-06-02

OBJET : Demande de participation au Transport scolaire de Belvès 2015/2016

Suite au courrier du Syndicat intercommunal des Transports Scolaires de Belvès, Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le syndicat n'accepte pas d'inscrire un enfant au transport scolaire si la commune ne participe pas aux frais de transport scolaire. Le syndicat de transport scolaire de Belvès a reçu une demande d'inscription d'un enfant domicilié à Saint Félix de Reilhac et scolarisé au collège de Belvès.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des membres présents, de participer aux frais de transports scolaires pour l'année 2015/2016.

N°2015-06-03

Objet : Budgets AEP – Mesure pour surconsommation d'eau due à une fuite – compteur VIGIER

Vu le courrier en date du 30 juillet 2015 adressé par Madame Isabelle VIGIER contestant la facture du 1^{er} semestre 2015 pour une consommation anormale d'eau due probablement à une fuite,

Vu le courrier du 6 août 2015 adressé par le service de l'eau à Madame Isabelle VIGIER proposant l'étalonnage du compteur,

Vu le courrier en date du 4 septembre 2015 adressé par Madame Isabelle VIGIER expliquant que cette surconsommation était due à une fuite et que cette dernière a fait l'objet d'une réparation,

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 et du décret du 24 septembre 2012,

Le conseil municipal décide, conformément à la loi citée ci-dessus,

- de retenir le double de la consommation moyenne du compteur (environ 50 m³) soit 100 m³ au lieu des 479 m³ précédemment facturés,

- d'annuler la facture précédemment émise pour le 1^{er} semestre 2015,

- autorise l'émission d'une nouvelle facture sur la base de la consommation citée ci-dessus.

N°2015-06-04

Objet : Prise en charge par la commune des frais de condamnation – utilisation de produits phytosanitaires

Vu l'ordonnance de validation de composition pénale du Tribunal de Grande Instance de Bergerac du 4 septembre 2015 condamnant Monsieur le Maire pour l'usage par la commune de produits phytopharmaceutiques sans respect des conditions d'utilisation déterminées par l'autorité administrative,

Vu la condamnation à payer une amende de 200 euros,

Vu la notification de l'ordonnance ci-dessus à Monsieur le Maire en date du 15 octobre 2015,

Vu l'avis de paiement de l'amende de composition pénale en date du 4 septembre 2015,

Le conseil municipal décide,

- la prise en charge par la commune de l'amende de composition pénale établie au nom du maire et dans le cadre de ses fonctions d'élu.

- le montant de l'amende de 200,00€ sera imputé à l'article 6354 pour l'achat des timbres fiscaux.

N°2015-06-05

Objet : Projet de garage municipal – lancement de la procédure de consultation des entreprises

Afin de permettre la réalisation de la construction du garage municipal, il est proposé le lancement de la procédure de consultations des entreprises.

Le montant total de cette opération est estimé à 80 400,00€ HT.

Cette opération comportera 4 LOTS.

Le conseil municipal décide,

- **APPROUVE** le projet de réalisation d'un garage communal,

- **DE PROCÉDER** au lancement de la consultation des entreprises,

- **AUTORISE** le Maire à signer et transmettre les documents nécessaires à cette opération,

- **AUTORISE** l'adhésion au service des marchés publics de l'Agence Technique Départementale pour la diffusion de cette opération.

N°2015-06-06

Objet de la DM :Virement de crédits

| BUDGET AEP - SUBVENTION PRISE EN CHARGE FUITE FACTURATION AEP | | | | |
|--|-----------------------------------|-----------------------|---------------------------------|-----------------------|
| INTITULES DES COMPTES | DIMINUT° / CREDITS ALLOUES | MONTANTS (€) | AUGMENTATION DES CREDITS | MONTANTS (€) |
| | COMPTES | | COMPTES | |
| Dépenses imprévues | 022 | 800,00€ | | |
| Subventions exceptionnelles de fonctionnement | | | 6743 | 800,00€ |
| DEPENSES - FONCTIONNEMENT | | 800,00€ | | 800,00€ |

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

En l'an deux mille quinze, le quatorze septembre à vingt heures trente, les membres présents du conseil municipal de la commune de Saint Félix de Reilhac-Mortemart, réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jean François AUTEFORT, maire, ont signé le présent registre.

| | |
|---------------------|--|
| N°2015-06-01 | Approbation de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) – accessibilité des bâtiments communaux |
| N°2015-06-02 | Demande de participation au Transport scolaire de Belvès 2015/2016 |
| N°2015-06-03 | Budgets AEP – Mesure pour surconsommation d'eau due à une fuite – compteur VIGIER |
| N°2015-06-04 | Prise en charge par la commune des frais de condamnation – utilisation de produits phytosanitaires |
| N°2015-06-05 | Projet de garage municipal – lancement de la procédure de consultation des entreprises |
| N°2015-06-06 | la DM : Virement de crédits |

| | |
|------------------------|--------------------------------------|
| Marcel ALBUCHER | |
| Jean François AUTEFORT | |
| Anne-Catherine BALLAND | |
| Anne Marie CARDON | |
| Pierre GALLET | |
| Jean Marc HEUZE | |
| Nicole LACHAUD | |
| Dominique LAPORTE | Excusé procuration pour Régis ROBERT |
| Christèle NEYRAT | |
| Régis ROBERT | |
| Thierry SAULIERE | |